

Vellèches _ Notre-Dame _ 1733-1749
Baptêmes, Mariages, Sépultures - 9 E 337/2 - Vue 78

et époux, et
autres parents, et amis qui
en signeront de. Ce requies
Doyen Curé de Vellèches
sur d'avis mil sept Cent
publications des bans du
relaueu Laboureur homme
en part, et Marie portault

Lotis Fournillan Laboureur
excell. et Maternelle dudit enfant; en présence de René Gauthier
Sacristain qui ont tous déclaré au Scauoir Signer de. Ce requies
Doyen Curé de Vellèches
Le trentième jour de may mil sept Cent quarante sept.
après trois publications des bans du mariage par trois
francois demoy, foyes les dimanches, et festes Consecutifs aux prones de
et du grand
notre messe paroissiale sans opposition Canonique, ni
Civile du moins qui soit venue a notre Connoissance,

[illegible]

Notre mère La Ste
Thérèse, et le en
de Claude Vincent
Mortuél de
femme dudit Vincent
Charles Vincent Laboulaye
de Pille Remy Laboulaye
plusieurs autres parents, et
signer de C. enquis

Les négociations ont été
signées, et ont été signées par
Labrousse, et le ministre
ont été signés par
M. Berleau, fils
Lacoste qui ont tous
signé.

Sept 2^e Le Septiesme jour de
Henry Lucas Sept a esté baptisé he
dit Courtillon Courde
épouse Legitime, ont en
Obiit eadem son Cousin issu de germ.